

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit mai, à vingt heures trente cinq, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

| | | |
|------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de convocation : | 11/05/2015 | Présents : David DERROUET, Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Karine RANVIER, Germain BATAIS, Joseph JASMIN, Célia LEGENTY, Martine CHABOT, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH, Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Nicolas PIFFAULT, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Bruno HYSON |
| Date d'affichage : | 11/05/2015 | Excusés : Jean-Marc FRESIL, Caroline SEVERIN pouvoir à Catherine DEGOUL, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER, Annie SALTZMANN |
| En exercice : | 29 | Absent : Boualem BENAOUA |
| Présents : | 22 | Secrétaire de séance : Nathalie CLAVIER |
| Votants : | 24 | |

- 75/14 Marché à procédure adaptée pour l'entretien des terrains de sport de la ville avec la société SOTREN pour un montant de 19089,60 € TTC
- 76/14 Convention de prestation entre la ville de Fleury-Mérogis et la base nautique de l'Ouest pour le mini séjour des 22/07 et 23/07/2014, et 19/08 et 20/08/2014 du centre de loisirs pour un montant total de 884,00 € TTC
- 77/14 Signature d'un contrat entre la mairie et la Ferme de trait « La Michaudière » pour les séniors le 20/06/2014 pour un montant de 1800,00 € TTC
- 78/14 Convention avec Moi-même Production le 21 juin 2014 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 1800,00 € TTC
- 79/14 Mini séjour du 21 au 25/07/2014 avec le Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine pour le centre de loisirs pour un montant de 554,40 € TTC
- 80/14 Mini séjour du 18 au 22/08/2014 avec le Syndicat mixte d'étude d'aménagement et de gestion de la base de loisirs du Val de Seine pour le centre de loisirs pour un montant de 690,40 € TTC
- 81/14 Formation à l'invention vocale au beatboxing- pour un enseignant du CMA et d'un montant de 345,00 € TTC
- 82/14 Avenant au marché à procédure adaptée en plus ou moins value pour les travaux complémentaires de viabilisation de la tranche 2 des Joncs Marins avec la société Médinger pour un montant de 45 938,50 € HT
- 83/14 Assurance responsabilité civile avenant n°2- Révision de la cotisation 2013 pour un montant de 1512,06 € TTC
- 84/14 Convention Fête des voisins avec l'association FLAC pour la réalisation d'un atelier créatif le 28/05/2014 pour un montant de 800 € TTC
- 85/14 Marché à procédure adaptée pour l'aménagement des locaux de la crèche multi accueil Rue de l'écoute s'il pleut, Lot 1 : Façade à ossature bois préfabriquée avec menuiseries intégrées avec option menuiseries PVC, avec la Société E2G Construction pour un montant de 65 307,48 € TTC
- 86/14 Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie d'avances du centre de loisirs pour le mois de juillet 2014
- 87/14 Marché à procédure adaptée de mobilier d'équipements pour la ville de Fleury-Mérogis, Lot 5 : éveil et motricité avec la société SEJER mandataire au groupement SEJER- Interforum pour un montant de 22 392,46 € TTC
- 88/14 Signature d'une convention pour un séjour aux Baléares entre la mairie et Karavel pour les séniors du 21/09/2014 au 28/09/2014 pour un montant de 14 770,00 € TTC
- 89/14 Signature d'un contrat entre la mairie et Scène 2000- RAFFI Philipossian le 28/06/2014 dans le cadre d'un thé dansant pour les séniors pour un montant de 390,00 € TTC
- 90/14 Contrat de cession avec la compagnie TG le 21/06/2014 dans le cadre de la fête de la ville pour un montant de 2700,00 € TTC
- 91/14 Contrat de cession avec l'association Fabrica'son le 05/07/2014 dans le cadre du projet Jazz aux Marcilles pour un montant de 1500,00 € TTC
- 92/14 Convention avec la ville Sainte Geneviève des Bois pour les frais de scolarité pour un montant de 686,02 € TTC

33 - Présentation du rapport sur l'utilisation des dotations DSU et FSRIDF sur l'exercice 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les deux tableaux ci-annexés relatifs à l'utilisation des deux dotations susmentionnées.

Pour : 22 voix

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

34 - Signature du contrat de ville du Val d'Orge 2015-2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les orientations et les actions exposées dans le contrat de ville du Val d'Orge.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation des actions programmées annuellement dans le cadre du Contrat de Ville seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville du Val d'Orge pour la période 2015-2020 conjointement avec le Président de l'agglomération ainsi que Madame et Messieurs les Maires de Sainte-Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, et les représentants de l'Etat, de la Région et du Département.

35 - Cession de foncier communal au profit d'un particulier Madame LE GUERN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

RAPPORTE la délibération n° 76/2011 en date du 26 septembre 2011 devenue sans objet.

AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable de division pour détacher environ 45 m² d'espace foncier issu des parcelles AI 81 (15 284 m²) et AI 199 (1 743 m²).

AUTORISE le Maire à signer la vente de l'espace foncier d'environ 45 m² ainsi que tout document afférent au profit de M. Jean-Paul LEGUERN domicilié 38 rue du Bois-des-Chaqueux à Fleury-Mérogis.

PRECISE que le prix de vente de cet espace en herbe classé Nn (naturel) au PLU est fixé à 8 €/ m² conformément au prix des domaines en date du 7 avril 2015.

DIT que les frais liés à cette cession sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

Pour : 21 voix (Nadia LE GUERN ne prend pas part au vote)

Contre : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

36 - Vente bande terre extrémité rue Nelson Mandela au profit de Monsieur et Madame Tharaoui

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable permettant de détacher 137 m², constitutifs du domaine privé communal, de l'extrémité de la rue Nelson Mandela.

AUTORISE le Maire à vendre l'espace correspondant de 137 m² au prix de 59€/m² au profit de M. et Mme TAHRAOUI domiciliés 2 rue Fernand Léger à Fleury-Mérogis.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette vente.

DIT que les frais liés à cette cession sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

Pour : 22 voix

Abstentions : 2 voix (Bruno HYSON, Virginie DEC pouvoir à Bruno HYSON)

37 - Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur le sénateur Michel BERSON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'achat d'un véhicule municipal utilitaire d'occasion de type master benne

AUTORISE le Maire à demander et signer la demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

Pour : 23 voix (Karine RANVIER absente au moment du vote)

38 - Demande de subvention au Ministère de l'intérieur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'amélioration des bâtiments communaux

AUTORISE le Maire à demander et signer la demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

Pour : 22 voix (Karine RANVIER, Ahmed NACEH absents au moment du vote)

39 - Convention d'objectif et de financement d'une prestation de service entre la ville et la caisse d'allocations familiales pour le multi-accueil "brin d'éveil"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement pour le multi-accueil

DIT que ces conventions fixent :

- la Prestation de Service Unique à 66 % du prix de revient dans la limite du plafond fixé par la CAF, déduction faite des montants des participations facturées aux familles,
- le mode de calcul du prix de revient qui est le rapport entre le total des dépenses du compte de résultat et le nombre d'heures réalisées dans l'exercice,
- les modalités de versement de la PSU,
- les pièces justificatives à transmettre à la CAF, les dates à respecter,
- les mesures de redressement et les sanctions financières en cas de non-respect des dates,
- les modalités de participation des familles, mensualisation en fonction d'un taux horaire d'effort,
- les modalités de contrôle.

PRECISE que ces conventions :

- annulent les conventions et avenants précédemment signés avec la CAF,
- sont signées pour la période du 15 décembre 2014 au 31 décembre 2016,
- ont pour date d'effet le 15 décembre 2014,
- seront à renouveler par demande expresse, trois mois avant la date d'expiration.

DIT que les recettes seront imputées sur le budget communal

Pour : 22 voix (Karine RANVIER, Ahmed NACEH absents au moment du vote)

40 - Plafonnement CAF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que l'heure est l'unité de référence

DIT que pour l'accueil d'un enfant handicapé la famille se verra appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel elle aurait dû prétendre,

FIXE le seuil « plafond » des ressources à 4845.51 euros tout en précisant que la collectivité poursuivra l'application du taux d'effort au-delà de ce seuil « plafond », pour l'année 2014

FIXE le seuil « plancher » des ressources à 647,49 euros, soit le RSA socle par mois pour une personne isolée avec un enfant déduction faite du forfait logement, pour l'année 2015

DIT que les tarifs sont revus au 1^{er} janvier

DIT que le tarif horaire hors commune est majoré de 25%

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

41 - Tarification de la délivrance de copie ou communication des documents administratifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs de reprographie des documents délivrés par la commune de Fleury-Mérogis à :

0,18€ par page de format A 4 en impression noir et blanc ;

2,75€ pour un cédérom.

0.34€ par page de format A3 en couleur

0.23 € par page de format A4 couleur

0.25 € par page de format A3 en noir et blanc

10.00 € par page en noir et blanc ou couleur, au linéaire (papier photo)

8.25 € dossier PLU sur CD ROM

9.96 € dossier PLU sur DVD ROM

34.48 € (28.83 HT) clé USB vierge 512 MO

DIT que le paiement de ces duplications s'effectue par chèque à l'ordre du trésorier principal à la réception des documents administratifs.

42 - Demande d'affiliation volontaire de la commune de Saint Germain en Laye au CIG

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'affiliation de la commune de Saint Germain en Laye

Séance levée à 22 h 20